



Lutte contre les maladies non transmissibles

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport fournit des informations complémentaires aux paragraphes 11 à 15 du document A67/14 sur le rôle de l'OMS dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à mener en 2014 un examen et une évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la lutte contre les maladies non transmissibles.

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA PORTÉE ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION D'ENSEMBLE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES

2. Le 1^{er} mai 2014, les États Membres sont parvenus à un consensus sur un projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la portée et les modalités de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à mener un examen et une évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Il est envisagé de le soumettre en mai 2014 à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen.

3. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies décide d'organiser les 10 et 11 juillet 2014 à New York une réunion de haut niveau afin de faire le point sur les progrès dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2011), de recenser et de combler les lacunes, et de réaffirmer un engagement politique face au défi que représentent les maladies non transmissibles. Elle décide également que la réunion aura comme thème général « Faire le point sur les progrès dans l'application de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2011) et amplifier les interventions multipartites et les interventions multisectorielles nationales de lutte contre les maladies non transmissibles, y compris dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 ».

4. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies décide qu'un document final concis, ciblé et pragmatique sera adopté à l'issue de la réunion de haut niveau.

CONSULTATIONS RÉGIONALES DE L'OMS AVEC LES ÉTATS MEMBRES

5. Le projet de résolution prend note des consultations multipartites régionales en cours sous l'égide de l'OMS et de leur contribution aux préparatifs de la réunion de haut niveau, et à la réunion elle-même. Les rapports issus des consultations pourraient être utilisés par les cofacilitateurs pour élaborer un avant-projet de document final sous les auspices du Président de l'Assemblée générale. Cet avant-projet sera le point de départ d'un processus de consultation entre les États Membres qui se tiendra avant la réunion de haut niveau en vue de l'adoption d'un texte final lors de celle-ci. Un état des lieux des différentes consultations régionales est présenté ci-dessous.

6. **Région africaine.** Les participants à la première réunion des ministres africains de la santé, organisée par la Commission de l'Union africaine et l'OMS à Luanda (Angola), du 14 au 17 avril 2014, ont adopté un engagement contre les maladies non transmissibles en Afrique : politiques et stratégies face aux facteurs de risque. Les ministres africains de la santé s'y engagent, entre autres, à plaider auprès de leur gouvernement en faveur d'une représentation de niveau ministériel à la réunion de haut niveau et à appeler à de nouvelles mesures au moyen d'un document final concis et pragmatique.

7. **Région des Amériques.** Le Bureau régional des Amériques mènera des consultations sous-régionales sur le Web auprès des États Membres du 28 au 30 mai 2014, et organisera une consultation avec les acteurs non étatiques le 13 juin 2014. À l'issue des consultations, un rapport contenant des recommandations que les cofacilitateurs pourraient examiner pour élaborer l'avant-projet de document final sera établi.

8. **Région de la Méditerranée orientale.** La deuxième réunion régionale annuelle pour renforcer la mise en œuvre de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (Le Caire, 24 et 25 avril 2014) a donné lieu à un rapport contenant des recommandations détaillées sur les engagements qui pourraient figurer dans le document final, y compris les engagements des États Membres et les tâches mondiales qui incombent à l'OMS. Le Directeur général a remis le rapport aux cofacilitateurs pour examen.

9. **Région européenne et Région de l'Asie du Sud-Est.** Les Bureaux régionaux de l'Europe et de l'Asie du Sud-Est consultent actuellement en ligne leurs États Membres respectifs. Des rapports contenant des recommandations seront ensuite diffusés. Les cofacilitateurs pourraient les examiner pour élaborer le projet de document final.

10. **Région du Pacifique occidental.** Le Bureau régional du Pacifique occidental collabore avec les différents États Membres pour obtenir des contributions écrites qui permettront d'établir un rapport présentant des recommandations que les cofacilitateurs pourraient examiner pour élaborer le projet de document final.

CONSULTATION INTERACTIVE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ

11. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies prie le Président de l'Assemblée générale d'organiser, au plus tard en juin 2014, et en consultation avec les représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, d'organisations de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire, une consultation interactive informelle avec les organisations non gouvernementales, les

organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire pour fournir une contribution à l'examen et à l'évaluation d'ensemble.

RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

12. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies décide que la réunion de haut niveau comportera des séances plénières, ainsi que deux tables rondes qui seront coprésidées par des ministres ou des hauts fonctionnaires.

13. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies décide également que le Directeur général figurera parmi les intervenants à la séance plénière d'ouverture. À chaque table ronde participeront des États Membres, des observateurs, ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile, des établissements universitaires et du secteur privé.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

14. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport.

= = =